

LE 30 OCTOBRE, JOURNÉE DES PROCHES AIDANT·E·S

Manuel de communication
à l'attention des organismes
partenaires et associés

Sommaire

1. Qui est proche aidant ?	2
2. Pourquoi une journée pour les proches aidants (JPA) ?	2
3. Quelle est la stratégie de communication pour la JPA ?	2
4. Pourquoi un logo proches aidants ?	3
5. Comment communiquer sur les actions de la JPA ?	4
6. Informations pratiques pour un service graphique	5
6.1 Demander l'autorisation d'utilisation des logos	5
6.2 Utiliser le logo proches aidants sur les supports	5
6.3 Utiliser le logo de l'État de Vaud sur les supports	5
6.4 Les couleurs utilisées	7
6.5 Les masques	7
6.6 L'accroche	8
6.7 Les sujets	8
6.8 La typographie	8

Pour faciliter la lecture de ce support, le masculin générique est utilisé tant pour désigner les femmes que les hommes.

Ce manuel de communication sur la Journée des proches aidants (JPA) est destiné aux organismes partenaires et associés aux activités. Son objectif est de renseigner sur les actions de communication de la JPA conduites par le Département de la santé et l'action sociale (DSAS) du canton de Vaud, ainsi que sur l'utilisation des éléments graphiques et des supports de communication mis à disposition.

En cas de questions, n'hésitez pas à vous adresser à procheaidant@vd.ch

1. Qui est proche aidant ?

Un proche aidant est une personne qui aide régulièrement un membre de son entourage de tout âge, atteint dans sa santé ou son autonomie, pour une période limitée ou durablement, que cela soit à domicile ou dans différents contextes médico-sociaux. Il s'agit le plus souvent d'un membre de la famille. Les tâches et les responsabilités assumées peuvent le confronter à des risques pour sa santé, sa vie sociale, la poursuite de son activité professionnelle ou de sa formation.

2. Pourquoi une journée pour les proches aidants ?

La Journée des proches aidants (JPA), qui a toujours lieu le 30 octobre, a été instaurée en 2012 dans le canton de Vaud, face à la sollicitation des aides par des proches déjà épuisés, ne se reconnaissant pas comme proche aidant. **La JPA poursuit ainsi un double objectif**: faire connaître et partager les expériences des proches aidants et informer sur des aides et des services utiles à prévenir un épuisement, un isolement social ou encore le retrait non souhaité d'une activité professionnelle. En 2021, neuf cantons sont associés pour conduire la JPA; les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Jura, Tessin, Berne et les Grisons.

3. Quelle est la stratégie de communication pour la JPA ?

Les actions de communication en lien avec la JPA sont coordonnées par le Pôle prévention et solidarités (PPS) de la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS) du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Une stratégie de communication à 360° assure que les personnes concernées peuvent accéder aux informations utiles pour accompagner un proche atteint dans sa santé ou son autonomie dans de bonnes conditions.

Les actions de communication de la JPA sont réalisées en coordination intercantonale.

Les outils clés de la communication JPA sont :

- le **logo proches aidants** qui figure sur tous les visuels produits par l'État de Vaud,
- un **visuel (photo ou autre)** ainsi qu'un **slogan** et un **message** spécifique, validés chaque année par les cantons,
- un **événement** organisé par les autorités cantonales le 30 octobre,
- un **programme d'activités** proposé par les organismes partenaires et associés,
- le **site internet de l'État de Vaud** www.vd.ch/proches-aidants,
- le **site internet intercantional** www.journee-proches-aidants.ch,
- la **page Facebook intercantionale** www.facebook.com/procheaidantbetreuendeangehörigefamiliaricuranti,
- des **supports de communication** (affiches, programmes, etc.),
- les **deux brochures** «Proche aidant·e tous les jours» et «Proche aidant·e, un carnet pour vous»,
- un **communiqué de presse intercantional**.

Les informations sont diffusées via internet, les réseaux sociaux, les médias, des envois postaux et le relais des organismes partenaires et associés. En effet, chaque organisme associé aux actions du 30 octobre s'engage dans la diffusion des informations via ses canaux habituels.

Les organismes partenaires et associés à la JPA peuvent aussi annoncer les manifestations destinées aux proches aidant·e·s qu'ils organisent: via le formulaire en ligne sur www.journee-proches-aidants.ch jusqu'au 15 juillet pour être intégrées au programme de la JPA version papier. Après cette date, les annonces d'événements seront prises en compte uniquement pour être mises en ligne. De plus, tout au long de l'année et en dehors de la JPA, les partenaires des actions d'informations aux proches aidant·e·s peuvent les annoncer via le formulaire événement annuel en ligne sur www.vd.ch/proches-aidants.

4. Pourquoi un logo proches aidants ?

Choisi avec des proches aidants, le symbole du tourniquet fait référence aux différents rythmes et diverses situations des proches: le tourniquet tourne au grès du vent, de la pluie et du soleil, il s'emballe, se stabilise et recommence. Il symbolise différents moments du parcours des proches aidants, que cela soit une situation de crise ou un moment stable.

Le logo des proches aidants ainsi que le logo de l'État de Vaud figurent sur l'ensemble des supports de communication diffusés dans le cadre de la JPA.

Ils permettent aux personnes concernées d'identifier les informations utiles et leur émetteur. Ces deux logos sont aussi une garantie de qualité des prestations offertes. Le logo des proches aidants est traduit en trois langues nationales.



5. Comment communiquer sur les actions de la JPA ?

Jusqu'au 15 juillet de chaque année, tout organisme peut proposer un événement pour participer au programme de la JPA et commander la documentation spécifique.

Toute modification du délai sera indiquée sur www.journee-proches-aidants.ch.

Chaque année, un slogan et un message de remerciement accompagnent les visuels clés choisis par les cantons associés à la JPA. Ils sont déclinés sur l'ensemble des supports de communication.

- Pour annoncer la JPA, le DSAS communique avec le **slogan annuel**, comme en 2020 avec « Avec toi je peux... ». Ce slogan rend hommage aux liens entre proches aidants et aidés, et attire l'attention sur les aides existantes pouvant préserver leurs liens.
- Pour annoncer l'événement officiel, le DSAS utilise un **message de reconnaissance** qui souligne l'engagement solidaire, comme en 2020 avec « Proches aidant·e·s, Merci! ». Les organismes qui participent au programme d'activité de la JPA sont invités à utiliser ce message à l'aide des visuels mis à disposition (masques).

La diffusion des supports de communication de la JPA démarre à la mi-septembre afin de permettre aux organismes partenaires et associés d'atteindre suffisamment tôt leurs publics cibles. Il est attendu que chaque organisme diffuse l'ensemble des informations de la JPA sur son site internet, réseaux sociaux, newsletter (et autres) en indiquant les adresses des sites internet qui permettent aux proches de trouver les informations sur la JPA et sur les soutiens: www.vd.ch/proches-aidants et www.journee-proches-aidants.ch.

La JPA est annoncée par le DSAS, généralement avec **un communiqué de presse édité autour du 15 octobre**. C'est le meilleur moment pour les organismes partenaires et associés pour relayer ces informations et conduire ou reconduire leurs actions de communication.

Les supports de communication de la JPA suivants sont mis à disposition gratuitement aux organismes partenaires en version papier et-ou .pdf:

- affiches format A3,
- programme de la JPA en format A5,
- modèles type masques en format A5 (uniquement en .pdf),
- bandeau pour site internet, newsletter, réseaux sociaux.

Les deux brochures éditées par le DSAS sont également à disposition:

- la brochure « Proche aidant·e, tous les jours »,
- la brochure « Proche aidant·e, un carnet pour vous ».

Toute la documentation peut être commandée par email procheaidant@vd.ch ou par formulaire en ligne www.vd.ch/proches-aidants (rubrique « Journée des proches aidants·e·s, 30 octobre »).

6. Informations pratiques pour un service graphique

6.1 Demander l'autorisation d'utilisation des logos

Le logo des proches aidants comme le logo de l'État de Vaud sont disponibles en différents formats (.eps, .jpg, .png, en couleur et en noir et blanc).

Toutefois, son utilisation, comme celui de l'État de Vaud n'est pas libre et doit faire l'objet d'une demande au DSAS en l'adressant à procheaidant@vd.ch

La demande doit présenter les éléments suivants:

- le contexte et le cadre de l'utilisation des logos,
- les supports de communication prévus,
- le nombre prévu d'impressions,
- les modalités de diffusion des supports.

Une réponse est donnée dans un délai de 15 jours.

Lorsque la demande est acceptée par le DSAS:

- les logos dans les formats adaptés à chaque support sont transmis,
- les supports avec les logos intégrés doivent être retournés par email (procheaidant@vd.ch) au moins 3 semaines avant validation du bon à tirer, afin de permettre une dernière consultation,
- une fois la validation finale, les organismes transmettent par email la version finale des supports en version .pdf.

6.2 Utiliser le logo des proches aidants sur les supports

- Le logo des proches aidants figure au côté de celui de l'État de Vaud,
- il est généralement placé à gauche, en haut ou en bas des supports, après celui de l'État de Vaud,
- sa dimension ne dépasse pas celui de l'État. Il ne doit pas être modifié, incliné ou déformé,
- le logo sur un fond blanc ou gris est préférable à un fond coloré,
- un périmètre vierge autour des deux logos améliore leur visibilité.

6.3 Utiliser le logo de l'État de Vaud sur les supports

Le logo de l'État de Vaud est généralement placé à gauche, en haut ou en bas à côté du logo des proches aidants et positionné avant celui-ci.



Présentation du logo

Le logo du Canton se compose de la mention « canton de vaud » écrite en minuscules et orientée à 90° avec lecture de bas en haut ; elle est disposée au-dessus de l'écusson, qui contient la mention « LIBERTÉ ET PATRIE » sur trois lignes, en majuscules, dans sa partie supérieure et dix bandes diagonales dans sa partie inférieure. Une barre verticale de la même couleur que le texte est positionnée à droite de ces éléments.



Le logo ne peut en aucun cas être modifié ou déformé.

Les dispositions horizontales sont exclues.

Seule la barre verticale peut être enlevée lorsque cela est opportun du point de vue graphique. La barre verticale reste toutefois obligatoire dans les lettres de correspondance, les cartes de compliment, la signalétique, etc.

Couleurs du logo : vert officiel, noir ou blanc

Le logo doit être imprimé en noir, en blanc ou dans sa couleur officielle (Pantone 363 C). Le logo ne peut pas apparaître dans d'autres couleurs.



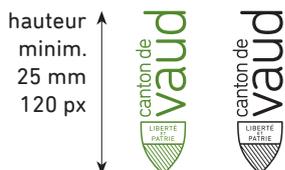
Le vert officiel se traduit de la manière suivante:

- ➔ CMJN (pour l'impression): C80, M3, J100, N20
- ➔ RVB (pour l'écran): R60 V138 B46
- ➔ code html: 3c8a2e

Taille minimale

Sur les documents imprimés, lorsque le logo est redimensionné, la mention « Liberté et Patrie » doit rester lisible. En couverture d'une publication, la hauteur minimale admise pour le logo est de 25 mm; à l'intérieur, si la mention est répétée, elle peut être réduite jusqu'à 15 mm.

Pour les sites internet et l'écran (diaporamas), la hauteur doit être de 120 pixels au minimum.



Application du logo sur un fond

Fond clair ou image de fond:

Le logo doit être imprimé en noir ou en vert officiel sur fond de couleur clair ou image calme.



Version négative sur fond noir ou foncé:

Le logo est toujours en blanc sur un fond noir ou foncé. Il ne s'utilise que sur fond uni ou fond d'image calme (pas sur une image contrastée).

Fichiers disponibles sur l'intranet du Canton

Pour l'impression: format .eps

Lorsque le logo doit être utilisé sur des imprimés, il est préférable d'utiliser les versions .eps qui sont vectorisées et garantissent un résultat propre de la plus petite à la plus grande taille.

Pour les logiciels de bureautique et Internet: format .png

Ces versions ne doivent pas être agrandies ou réduites dans les documents. Elles sont disponibles en trois tailles: 1200 px, 480 px et 120 px.

6.4 Les couleurs utilisées

Chaque année, une couleur spécifique est prévue pour annoncer la JPA et pour promouvoir les événements prévus. Le DSAS met le modèle à disposition des organismes partenaires et associés quelques mois avant la JPA: en général, entre juillet et août.

6.5 Les masques

Des masques sont créés et déclinés des visuels clé pour permettre aux organismes de communiquer sur leurs événements au programme de la JPA.

Masques 2021:



- ➔ les sujets sont calibrés pour une impression quadri, CMJN, 300 dpi, dans leur format respectif,
- ➔ les éléments éditables sont les informations liées à la manifestation partenaire: Date + Heure + Lieu + Adresse + Titre de la manifestation + Texte + Complément d'informations,
- ➔ un espace est également prévu dans le bandeau blanc pour l'intégration des logos des organismes partenaires et associés.

Afin de garantir la qualité et la cohérence de l'ensemble des supports déclinés, il est impératif que l'utilisation des masques InDesign et l'intégration des informations soient faites par une personne expérimentée (graphiste ou agence).

Les masques préparés par les organismes partenaires ou associés à la JPA doivent être soumis au DSAS via l'adresse procheaidant@vd.ch pour validation. La réponse est transmise dans un délai de 15 jours.

6.6 L'accroche

Règle d'utilisation de l'accroche: toujours écrite en majuscule;

- annonce de la JPA en 2021: AVEC TOI JE PEUX...
- annonce des activités au programme de la JPA en 2021: PROCHES AIDANT·E·S MERCI!

6.7 Les sujets

En 2021, les sujets sont 4 binômes de mains de différents âges.

Règles d'utilisation des sujets:

- utiliser les visuels définis; celle pour l'annonce de la JPA et celle pour l'événementiel (en 2021, sur fond de couleur bleue),
- le visuel clé doit être utilisé tel quel, les éléments ne peuvent être séparés,
- ne pas avoir des mains «coupées» ou «volantes», toujours faire partir le visuel depuis l'un des bords du support,
- ne pas déformer l'image ou positionner les mains dans un autre angle de vue.

6.8 La typographie

La typographie utilisée est la AVENIR NEXT CONDENSED en styles MEDIUM et BOLD.

© Proches aidants 2021.
Toute reproduction ou diffusion
des contenus de ce document
(structure, design, texte, image, logo,
illustration, photographie) est soumise
à l'autorisation préalable et écrite à
procheaidant@vd.ch

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS)
Pôle prévention et solidarités (PPS)
procheaidant@vd.ch

Édition, août 2021,
Graphisme Agence NOW*